

10. Quelles solde et allocations ou salaire, y compris les allocations de départ, il retire actuellement.

11. Si M. J. W. Borden, l'ancien comptable et paiemaître général, administrait la division de comptabilité du ministère de la Milice et de la Défense, et la division de paie.

12. Quels étaient les appointements de M. J. W. Borden.

13. Combien d'officiers sont présentement employés dans les bureaux du paiemaître général, aux quartiers généraux de la Milice.

14. Depuis que le général Langton agit à titre de paiemaître général, combien d'officiers qui n'avaient pas fait de service outre-mer ont obtenu des positions dans cette division.

15. Quels districts militaires le général Langton a visités depuis le 1er octobre 1918.

16. Combien de voyages à Toronto le général Langton a faits depuis le 1er octobre 1918.

17. Combien de ces voyages à Toronto étaient officiels.

18. Combien ont été faits sur mandat du gouverneur ou aux frais du gouvernement.

19. Combien de fois le paiemaître général a utilisé les automobiles de la Milice et de la Défense à Toronto.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés, savoir:—

Par M. Papineau, pour M. Tobin:—Ordre de la Chambre,—Copie de tous papiers, correspondances, plans, tableaux, brouillons de classement, ou de tous autres documents touchant la "reclassification" des employés permanents de tous grades de la Chambre des Communes échangés entre un fonctionnaire quelconque de la Chambre des Communes et la Commission du Service civil ou les experts que cette dernière a engagés pour faire le nouveau classement du service administratif du Canada.

Par M. Papinau, pour M. Archambault:—Ordre de la Chambre,—Etats indiquant quels sont les actionnaires actuels de la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, selon les livres de la compagnie, le 9 octobre 1919; l'adresse de ces actionnaires; le nombre de parts ou actions que chacun d'eux possède et la date d'acquisition des parts ou actions susdites.

Sur motion de M. Rowell,—Résolu que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Résolu,—Par..... la Chambre des Communes, qu'il est expédient d'approuver et que le Parlement approuve effectivement la convention faite entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique, pourvoyant à des mesures effectives pour la protection, la conservation et la propagation des pêcheries de saumon du bassin du fleuve Fraser, laquelle convention a été signée à Washington le deux septembre mil neuf cent dix-neuf, au nom de Sa Majesté, agissant pour le Canada, par les plénipotentiaires y nommés, et dont copie a été soumise au Parlement.

L'ordre étant lu pour la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au Bill (No 11), Loi modifiant la Loi de protection des eaux navigables, lequel est comme suit:—

1. Page 1, ligne 11.—A la suite du mot "navigable" insérer "de marée".

M. Sifton propose que le dit amendement ne soit pas agréé pour la raison suivante:—

"Qu'il empêche que le bill soit applicable à toutes les eaux navigables du Canada." Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ordonné qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.